

# Évaluation externe d'une proposition de réorganisation des études secondaires dans le système des Écoles européennes

**Rapport final**

**Résumé non technique de dix pages**

Sandra Leaton Gray, David Scott,  
Didac Gutiérrez-Peris, Peeter Mehisto,  
Norbert Pachler et Michael Reiss

## Contenu

<b>1. LES BUTS ET OBJECTIFS DE CETTE ÉTUDE ET LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE</b>	<b>3</b>
<b>2. LES QUATRE MODÈLES DE PROGRAMMES</b>	<b>5</b>
<b>3. LE NOUVEAU PROGRAMME SCOLAIRE</b>	<b>6</b>
<b>4. LA COMMUNICATION EN LANGUES ÉTRANGÈRES</b>	<b>7</b>
<b>5. LES PROGRAMMES DE MATHÉMATIQUES, DE SCIENCES ET D'ÉTUDES RELIGIEUSES</b>	<b>8</b>
<b>6. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE</b>	<b>8</b>
<b>7. LA CONCEPTION DU PROGRAMME DANS LES ÉCOLES</b>	<b>8</b>
<b>8. RECOMMANDATIONS</b>	<b>10</b>
<b>9. CONCLUSIONS ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS</b>	<b>10</b>

# 1. Les buts et objectifs de cette étude et la méthodologie utilisée

Le présent document est un résumé non technique des Documents A, B et C. Ce résumé a été rédigé en réponse à l'Appel d'offres « *Évaluation externe d'une proposition de réorganisation des études secondaires dans le système des Écoles européennes pour les années 4, 5, 6 et 7* », réf. BSGEE/201401.

Les objectifs de cette étude étaient les suivants :

- Déterminer et démontrer les effets de la nouvelle structure proposée pour les études secondaires (soit de la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année secondaire, bien que nous ayons aussi fait référence aux trois premières années du cycle secondaire, estimant que la progression entre les années d'études d'un programme et la cohérence du programme nécessitaient la prise en compte des études secondaires inférieures aussi bien que supérieures) par rapport à la situation actuelle.
- Déterminer si et dans quelle mesure les propositions :
  - respectaient les principes énoncés dans la Convention ;
  - assuraient l'accès aux systèmes européens d'enseignement secondaire et supérieur ;
  - remplissaient le mandat donné par le Conseil supérieur ;
  - tenaient compte des besoins d'élèves confrontés aux exigences du monde moderne ;
  - étaient pertinentes, cohérentes, complètes, et elles offraient des possibilités d'études à tous les élèves du système ;
  - respectaient les principes logiques et reconnus de la conception des programmes scolaires ;
  - garantissaient au cours des deux dernières années, qui conduisent au Baccalauréat européen, un enseignement général reposant sur les huit compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Nous accordons également de l'attention aux risques potentiels associés à nos propositions et recommandations, par rapport à la situation actuelle et aux propositions de réforme, dans la mesure où elles pourraient introduire des éléments discriminatoires à l'égard de groupes minoritaires, qu'il s'agisse d'une section linguistique, d'un sexe, d'un groupe souffrant de difficultés d'apprentissage ou de toute autre catégorie.

Les recommandations, propositions de nouveaux modèles et suggestions de réforme du système que nous formulons ici respectent les principes de l'évaluation mentionnés plus haut, dans la mesure où elles :

- permettent d'accéder aux systèmes nationaux d'enseignement secondaire et supérieur des États membres ;
- permettent la mobilité des élèves entre les Écoles européennes et les systèmes éducatifs nationaux ;
- sont réalisables, cohérentes, de portée générale, éducatives sur le plan du programme, et respectent les huit compétences ;

- ont un impact positif sur des groupes spécifiques tels que les élèves qui ne disposent pas d'une section linguistique propre, les élèves qui ont des besoins éducatifs spécifiques, les élèves issus de pays qui comptent plusieurs langues officielles, et les petites sections linguistiques ;
- permettent de définir et de prévenir les risques.

Nous avons mené notre analyse en combinant la lecture de documents et la consultation de parties prenantes, d'experts et d'universitaires.

Il nous a été demandé de comparer quatre possibilités différentes pour le programme scolaire : la structure actuelle, la nouvelle structure proposée, une variante avancée par Interparents et nos propres suggestions de réforme du programme. [Il était initialement prévu de comparer la structure actuelle avec la nouvelle structure proposée. Les propositions d'Interparents se sont ajoutées à l'étude à une date ultérieure.] Afin d'effectuer ces comparaisons, nous avons évalué chacune des propositions en fonction des critères définis plus haut.

Critère	Structure actuelle	Structure proposée	INTERPARENTS	Nouvelle proposition
<b>Principes de la Convention</b>	Partiellement respectés	Partiellement respectés	Partiellement respectés	Respectés
<b>Accès à l'université</b>	Partiellement respecté	Partiellement respecté	Partiellement respecté	Respecté
<b>Mandat du Conseil supérieur</b>	Partiellement respecté	Partiellement respecté	Partiellement respecté	Respecté
<b>Exigences du monde moderne</b>	Partiellement respecté	Partiellement respecté	Partiellement respecté	Respecté
<b>Conception efficace des programmes</b>	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Respecté
<b>Pertinente, complète, cohérente et de portée générale</b>	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Respecté
<b>Huit compétences clés</b>	Non respecté	Non respecté	Non respecté	Respecté
<b>Non discriminatoire</b>	Partiellement respecté	Partiellement respecté	Partiellement respecté	Respecté

Il y a donc quatre ensembles de propositions (la structure actuelle, la structure proposée, la proposition d'Interparents et la nôtre), et nous commentons chacun d'entre eux dans la partie principale du rapport (cf. Documents A, B et C). La critique des trois premiers ensembles de propositions est faite selon différents points de vue. Tout d'abord, ils comprennent quelques incohérences. Ensuite, ils ne respectent pas pleinement les principes mentionnés ci-dessus, à savoir ceux de la Convention européenne, de l'accès à l'université en Europe, du mandat du Conseil supérieur, de l'adaptation aux exigences du monde moderne, du respect d'un modèle acceptable et rationnel de conception des programmes scolaires, de leur caractère complet et cohérent, du respect fondamental des huit compétences clés, et de la non-discrimination. Troisièmement, ces propositions ne tiennent pas compte de nombreux problèmes actuels du système des Écoles

européennes ; c'est-à-dire qu'elles se concentrent sur un petit nombre de problèmes sans s'intéresser aux liens et aux relations entre ces problèmes. Par exemple, aucun des trois ensembles de propositions ne résout de manière satisfaisante la question du regroupement discriminatoire, entre autres de la répartition en classes homogènes et du groupement selon les aptitudes, et aucun ne montre les liens entre ces questions et toutes les autres abordées dans ce rapport. Les trois ensembles de propositions ou de modalités (structure actuelle, structure proposée et proposition d'Interparents) comportent de nombreux autres exemples que nous critiquons dans ce rapport (cf. Documents B et C). Nos propositions présentent un ensemble de dispositions plus justes, complètes, éducatives et pertinentes pour le système des Écoles européennes. L'unique message, de la plus haute importance, que nous souhaitons transmettre, est qu'une réforme éducative quelle qu'elle soit n'est fructueuse que dans la mesure où elle contribue à améliorer le cadre d'enseignement et d'apprentissage.

Et enfin, il importe de comprendre que nos propositions reposent sur les principes qui devraient sous-tendre tout système éducatif et tout ensemble de modalités curriculaires adoptées. En divers endroits dans ce rapport, nous formulons des propositions concrètes visant à faire fonctionner ces modalités dans la pratique. Par exemple, dans le Document C, nous donnons un exemple d'ensemble de normes relatives au programme (à trois niveaux : en S1-S3, S4-S5, et S6-S7) directement lié à la première compétence clé : la communication dans la langue maternelle. Néanmoins, il s'agit en fait de suggestions et non d'impératifs contraignants. De plus, nous défendons vivement dans ce rapport l'idée que le fondement d'un programme destiné aux Écoles européennes est l'ensemble de normes relatives au programme dont le système éducatif européen a décidé qu'elles constituaient les formes les plus appropriées de connaissances, de compétences et de dispositions pour l'apprentissage à l'école.

Une fois encore, à de nombreuses reprises dans ce rapport nous constatons un problème et nous avançons ensuite que sa résolution dépend non de nos points de vue et perspectives, mais des décisions se rapportant au programme prises par les principales parties prenantes du système.

## 2. Les quatre modèles de programmes

Ces trois propositions (la structure actuelle, celle qui est proposée et la proposition d'Interparents) posent problème, mais pas de la même façon :

- Les huit compétences obligatoires sont marginalisées ;
- En permettant d'effectuer des choix jusqu'en début de 6<sup>e</sup> secondaire, même si le programme général est vaste et complet, au niveau individuel il est trop restreint et manque de richesse, et il respectera certainement moins bien la logique curriculaire qu'offrent les huit compétences.
- Les choix actuellement imposés aux élèves entraînent un certain degré de spécialisation précoce, que les élèves risquent de regretter plus tard (dans de nombreux systèmes nationaux, la spécialisation se fait à l'âge de 16 ans comme en Angleterre ou de 14 ans comme en Allemagne) ;
- Le fait de permettre d'effectuer davantage de choix en S6-S7 qu'en S1-S3 et en S4-S5 pose un grave problème pour la progression de la matière entre la S1 et la S7 ;

- Le fait de proposer plusieurs niveaux pour une même matière peut avoir une incidence sur la progression, l'exhaustivité et la richesse de la matière, et les fausser.

Par contre, l'adoption d'un programme sans possibilités de choix ou d'une variante comprenant moins de possibilités de choix d'options présenterait des avantages :

- Les problèmes liés aux conflits entre des options et au choix d'options entre des matières incompatibles seraient réduits ou éliminés ;
- La progression des matières serait facilitée ;
- La réduction du nombre d'options entraînerait des économies considérables ;
- La taille des classes pourrait alors respecter une logique éducative (une taille optimale pour l'apprentissage) plutôt qu'une logique bureaucratique (faire entrer un grand nombre de choix d'options dans un planning réaliste) ;
- Le programme d'études de chaque élève serait plus susceptible de correspondre au programme offert par les universités européennes ou les établissements européens d'enseignement supérieur ;
- Le programme offert par les Écoles européennes correspondrait mieux aux programmes des systèmes scolaires nationaux en Europe ;
- Les besoins linguistiques (relatifs aux langues de l'enseignement) pourraient être plus facilement satisfaits.

La réduction ou l'élimination des choix d'options constitue une proposition radicale qui engendrera des coûts et des risques.

### 3. Le nouveau programme scolaire

Trois principes sous-tendent les suggestions que nous faisons pour le nouveau programme (cf. Documents B et C) :

- Contrairement à l'esquisse de programme proposée par le Conseil supérieur, chaque compétence doit être subdivisée en composantes de la connaissance, compétences et dispositions. Nous les avons imaginées, en S1-S3, S4-5 et S6-S7, pour l'une de ces compétences : langue et communication dans la langue maternelle (cf. Document C).
- Ces normes relatives aux programmes d'études (découlant des huit compétences) sont distinctes des approches pédagogiques (les dispositions que nous prenons dans les écoles pour permettre à l'apprentissage d'avoir lieu, et qui comprennent les processus formatifs d'évaluation) et des protocoles en matière d'évaluation (comment nous déterminons si les normes des programmes sont respectées à des moments prédéfinis). Ce que signifie ceci, c'est que le fondement de tout programme est l'ensemble de normes qui s'y rapportent dont le système éducatif européen a décidé qu'elles constituaient les formes les plus appropriées de connaissances, de compétences et de dispositions pour l'apprentissage à l'école, et non les normes en matière d'enseignement ou d'évaluation. Les méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation découlent de ces normes relatives au programme. C'est pourquoi il est important qu'une telle norme ne soit en aucune manière compromise par le fait qu'elle puisse ou non servir de construction mentale vérifiable ou de méthode pédagogique.

- Ces normes relatives au programme doivent être suffisamment compréhensibles pour que les enseignants, les parents et les élèves puissent les utiliser.
- Le point important est qu'au niveau des matières, les programmes doivent être fondamentalement révisés afin d'appuyer l'acquisition des huit compétences.

En ce qui concerne les huit compétences clés, nous suggérons au Groupe de travail des Écoles européennes pour la réorganisation des études secondaires de :

1. Clarifier et étendre l'esquisse de programme actuelle, surtout par rapport aux huit compétences clés. Ainsi, celles-ci deviennent huit ensembles de normes relatives au programme, et des normes spécifiques peuvent en être dérivées pour les différents programmes de matière aux différents niveaux du système.
2. Tirer des approches pédagogiques et d'apprentissage de ces normes relatives au programme, plutôt que de les fusionner.
3. Tirer les protocoles d'évaluation, et en particulier le Baccalauréat européen, des normes relatives au programme, et éviter les problèmes que posent les programmes qui reposent sur l'évaluation.

En outre :

1. Tout ce qui précède doit être clair et compréhensible, de sorte que les élèves, les parents et les enseignants puissent aisément le comprendre.
2. La formation des enseignants avant leur entrée en fonction et leur formation continuée constituent un aspect capital de toute réforme réussie, afin de mettre en place ce nouveau programme et ses composantes.
3. Le Baccalauréat européen doit être adapté à la nouvelle conception du programme, ainsi qu'aux exigences de l'entrée à l'université ou dans un établissement d'enseignement supérieur, et de l'étude à ce niveau.

## 4. La communication en langues étrangères

Nous formulons ici diverses recommandations concernant la langue et le développement linguistique, qui sont développées et dont le bien-fondé est largement démontré dans le corps du rapport (cf. Documents B et C).

**Recommandation linguistique n° 1 :** Rédiger un document stratégique linguistique, au moyen d'un processus inclusif à l'égard des parties prenantes, en vue de donner des orientations quant à la manière dont les Écoles européennes comptent remplir leur mission qui concerne à fournir « un enseignement multilingue et pluriculturel aux élèves des cycles maternel, primaire et secondaire ».

**Recommandation linguistique n° 2 :** Intégrer des objectifs linguistiques aux programmes de toutes les matières, que celles-ci soient enseignées dans la LI, la LII ou la LIII des élèves.

**Recommandation linguistique n° 3 :** Réviser les programmes de LII du cycle secondaire afin qu'ils intègrent un contenu plus substantiel et chargé de sens, y compris un contenu culturel.

**Recommandation linguistique n° 4 :** Revoir les politiques d'évaluation afin de s'assurer qu'elles facilitent l'accomplissement de la mission d'apprentissage des Écoles européennes, et en particulier l'utilisation de l'évaluation comme outil d'apprentissage des langues.

**Recommandation linguistique n° 5 :** Faire passer la qualité de l'enseignement et surtout de l'apprentissage des élèves au premier rang des priorités politiques et en tête de l'ordre du jour des réunions, de sorte que l'apprentissage soit le véritable moteur des Écoles européennes, multilingues et multiculturelles.

**Recommandation linguistique n° 6 :** Maintenir en grande partie le *statu quo* concernant le choix des langues d'enseignement, mais en même temps analyser les conséquences des exigences actuelles et prévues en rapport avec les langues de l'enseignement pour des groupes d'élèves qui partagent la même LI, pour ceux qui étudient dans des groupes linguistiques mixtes et pour les élèves SWALS, afin de veiller à la mise en place de systèmes qui aident les élèves selon leurs besoins.

## 5. Les programmes de mathématiques, de sciences et d'études religieuses

Nous formulons diverses recommandations concernant les programmes d'enseignement des mathématiques, des sciences et des études religieuses, qui sont développées et dont le bien-fondé est largement démontré dans le corps du rapport (cf. Documents B et C).

## 6. Les principes généraux de l'enseignement et de l'apprentissage

Nous définissons ici cinq principes généraux de l'enseignement et de l'apprentissage : la rédaction d'un document présentant ces normes aux parents, la planification d'une suite de leçons, l'apprentissage par objectifs, l'échafaudage (« scaffolding ») lors de l'enseignement, et la progression individuelle des élèves. Nous les exposons plus en détail dans les Documents A, B et C.

## 7. La conception du programme dans les écoles

Dans les Documents A, B et C, nous discutons des diverses options pour l'organisation du programme scolaire dans les Écoles européennes, sur les plans suivants :

- Les matières du programme des Écoles européennes.
- Les types de frontières entre ces matières au sein du programme des Écoles européennes.

- Les matières obligatoires du programme, que tous les élèves du système des Écoles européennes devraient étudier.
- Les matières facultatives du programme, entre lesquelles tous les élèves du système des Écoles européennes devraient effectuer un choix.
- La répartition en classes homogènes et le groupement selon les aptitudes, qui se rapportent aux matières obligatoires et facultatives du programme d'études des Écoles européennes.
- La taille des classes et les modalités pédagogiques relatives aux politiques pour la répartition en classes homogènes et le groupement selon les aptitudes, aux matières obligatoires et facultatives, et aux types d'intégration curriculaire.
- Les ressources allouées, dont les ressources en personnel enseignant, compte tenu des enjeux du programme énumérés plus haut.
- Les langues utilisées comme vecteur d'enseignement.
- Les modalités de la centralisation et de la décentralisation au sein du système des Écoles européennes.
- Les conséquences de ce genre de décisions pour les Écoles ; par exemple, certaines de ces décisions ont des implications pour le Baccalauréat. Elles ont aussi des implications pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Il nous semble que plusieurs hypothèses et espoirs ancrés dans la proposition de réorganisation des études secondaires ne sont étayés par aucune donnée disponible. Dans les Documents B et C, nous examinons un certain nombre de questions qui y ont trait. Parmi celles-ci :

1. La possibilité de rationaliser les cours au cycle secondaire ;
2. La possibilité de faire correspondre les matières disponibles aux préférences des élèves ;
3. L'harmonisation de l'offre au sein des Écoles européennes ;
4. La conformité de l'offre avec les huit compétences clés ;
5. La réduction du taux d'échecs.

La philosophie des propositions actuelles veut que toute réorganisation du programme scolaire soit pertinente, cohérente, complète, et offre des possibilités d'études à tous les élèves du système. C'est pourquoi il nous faut réfléchir à une série de parcours qui offriraient une cohérence, une pertinence et une richesse suffisantes tout en restant gérables d'un point de vue administratif et en permettant une transition sans heurt vers l'enseignement supérieur ou la poursuite des études. Ceux-ci seront axés sur la matière et la langue. La pratique linguistique exploite les différentes possibilités d'apprentissage en LI, LII, LIII et LIV et par le biais de ces langues à partir de la 4<sup>e</sup> année, de sorte qu'il existe une logique pédagogique à la façon dont les enfants abordent les langues au sein des Écoles européennes.

Si l'on va de l'avant, il est possible de concevoir une série de parcours éducatifs pour les élèves des Écoles européennes qui permettent une spécialisation limitée au cycle secondaire supérieur tout en favorisant la cohérence des études et l'enseignement des matières dans l'ensemble des écoles, sans pour autant sacrifier la richesse des études. Une telle approche réduirait vraisemblablement les problèmes de cohérence existants associés au choix des matières dans les différentes écoles, tels qu'ils se manifestent chaque année dans les « tableaux de conflits », et contribuerait à la prévisibilité et à la parité dans toutes les Écoles européennes, minimisant ainsi les variations locales.

Bien qu'elles permettent une certaine spécialisation en S6 et S7, l'approche et les modalités définies dans les Documents B et C conservent la qualité essentielle de la fidélité aux huit compétences et, plus important encore, permettent une véritable cohérence au niveau des matières (bien que l'introduction d'une quelconque forme de choix dans le système nuise inévitablement à la cohérence du programme scolaire).

## 8. Recommandations

Les activités suivantes doivent être entreprises (cf. Documents B et C) :

- Élaborer le nouveau programme scolaire et les unités d'examen ;
- Rédiger les nouveaux programmes ;
- Consulter les parties prenantes concernées au sujet du nouveau programme scolaire ;
- Réviser le nouveau programme scolaire ;
- Mettre en place dans les écoles de nouvelles dispositions pour l'enseignement du nouveau programme scolaire, c.-à-d. de nouvelles dispositions relatives aux ressources, et notamment aux enseignants ;
- Instituer et institutionnaliser de nouvelles formations continuées pour les enseignants au sein des écoles afin de leur permettre d'élaborer des approches pédagogiques et de l'apprentissage pour ces nouveaux programmes, ainsi que pour leur perfectionnement professionnel à long terme ;
- Rédiger les nouvelles règles pour le Baccalauréat ;
- Au fil du temps, introduire les nouveaux programmes et les nouvelles dispositions relatives au Baccalauréat dans le système ;
- Nouer des liens avec le monde universitaire européen afin de garantir la crédibilité du nouveau Baccalauréat européen ;
- Surveiller au fil du temps l'introduction et l'institutionnalisation de ces nouvelles dispositions.

## 9. Conclusions et résumé des principales recommandations

La réforme du programme d'études secondaires supérieures des Écoles européennes ne sera certes pas facile à mettre en place. Elle impliquera la remise en question à la source de diverses pratiques relatives au programme scolaire, à la pédagogie et à l'évaluation, afin de s'assurer que tous les changements apportés pourront être réalisés par le personnel des écoles et pourront être maintenus à moyen et long termes. Toutefois, les avantages des changements apportés à cet égard seront multiples. Les problèmes de longue date en rapport avec le taux d'échecs, l'égalité, l'inclusion, l'élargissement de l'UE et la pertinence des études pour l'enseignement supérieur peuvent tous être surmontés si les présentes recommandations sont prises en compte et suivies.